

SEANCE DU 12 octobre 2021

Etaient présents : Mesdames Sylvie BERTRAND, Maryline DODIN, Stéphanie LANGLOIS, Sonia LELAN, Marie-Françoise MICHEL, Messieurs Philippe PENNY, maire, Vincent BASTON, Franck LEJEUNE, Luc PEYRONEL, Damien VANDROMME.

Absent : Cédric ANGOULEVANT (pouvoir à Franck LEJEUNE)

Secrétaire de séance : Luc PEYRONEL

M. Le Maire dispose le conseil dans une assemblée où les précautions sanitaires sont respectées. Les Conseillers présents et la Secrétaire de mairie se réunissent dans la plus grande salle de la commune : masqués, ils sont installés de manière à respecter la distanciation physique et les gestes barrières. Le conseil commence à 20 heures.

Avant toute chose, le Maire souligne la disparition du dernier Compagnon de la Libération, M. Hubert Germain mort à 101 ans. C'est maintenant que le devoir de Mémoire est encore plus important.

L'ordre du jour de ce Conseil Municipal est :

- Préviation travaux 2022
- Renouvellement contrat d'assurance
- Préparation fêtes de fin d'année
- Participation déficit de cantine Brezolles
- Tarifs gîte 2022
- Questions diverses

Délibérations

→ **Préviation Travaux 2022**

Le Maire distribue la liste des travaux recensés par la commission Travaux et tient à souligner les plus importants :

-Lutte contre le réchauffement climatique :

- Le bâtiment communal qui **émet le plus de Gaz à Effet de Serre (GES)** est l'ancien **presbytère**. Bien qu'isolé il y a 20 ans par l'intérieur (murs, fenêtres), puis au grenier en 2020, il présente des fuites de chaleur, démontrées par le relevé à la caméra thermique effectué par le syndicat Energie28 à la mi-2021 (*cette exploration préalable a été réalisée par le pôle Conseil d'Energie28, auquel la municipalité avait adhéré début 2021*). Plusieurs **renforts d'isolation thermique** ont été identifiés (joints de fenêtres et volets, porte d'entrée RdeC, VMC...), et la réfection de l'enduit sur le pignon Nord.
- En outre son **système de chauffage** brûle du gaz de citerne (d'origine fossile, ce type de gaz est la source d'émission de GES la plus émettrice de CO2 après le pétrole). Avec les conseils d'Energie28 afin de réduire l'émission de GES au minimum, différentes solutions de remplacement ont été étudiées (5 systèmes de PAC air-eau et relèves électrique ou gaz, ou bien PAC eau-eau en géothermie), avec notamment

une visite de la commission Travaux auprès du gîte communal des Châtelets, lequel est chauffé par géothermie verticale.

- Les **sources de financement** ont été complétées, avec la découverte d'une nouvelle possibilité de subvention auprès du syndicat Energie28 (jusqu'à 37,5% du montant du projet). La municipalité doit toutefois signer des ordres de service avant le 31/12/21 afin de ne pas perdre une subvention DSIL réservée sur ce projet dans le cadre du Plan de Relance national.
- La consultation des fournisseurs a démontré des forces et des faiblesses dans chaque filière de solution, ainsi que la nécessité d'asseoir le projet, tant pour l'isolation que pour le chauffage, sur une **étude thermique incontestable et indépendante**. La municipalité confie cette étude thermique au BET Delage & Couliou (pour un coût modéré), avec requête expresse de fournir ses résultats avant mi-décembre.

La commission Travaux analysera ces nouvelles données afin de choisir avant fin de l'année.

-Patrimoine :

- le **cimetière** requiert une réfection (arbustes morts, portails...) et l'ajout de cavurnes entourant le Jardin du Souvenir (car augmentation de la proportion des crémations).
- le **gîte communal** requiert la réfection de la toiture au-dessus de la cuisine et de la salle de bain au RdeC, ainsi que la taille et l'enlèvement dans le jardin d'une végétation envahissante qui risque d'endommager les murs périphériques. Une prise spéciale pour la recharge lente de véhicules électriques a été installée dans la cour.
- l'**église** requiert encore plusieurs interventions : de l'eau s'infiltre sur les piliers de renforts N-E et en façade O (y créer un rejingot absent à la conception de l'oculus), et surtout les charpentes doivent être reliées ensemble entre la nef et le collatéral pour éviter les efforts de poussée sur le mur du collatéral Nord qui vient d'être réparé.

-Tourisme : une **passerelle** doit être créée **pour enjamber la Gervaine**, au bas du chemin de la Pommeraie, pour la **sécurité des familles** (avec poussettes bébés ou vélos de jeunes enfants) qui sont obligées d'emprunter la Départementale D155.3 à La Corbinière pour les balades. Cette passerelle permettra aussi de rejoindre les sentiers de promenades des villages voisins (Les Châtelets, Crucey) pour les marches à pied autour du village. Ce projet doit respecter les règles de **sécurité d'un ouvrage réservé aux piétons et vélos**, selon les périmètres de **responsabilités** de notre commune et de la ComCom, laquelle sera consultée.

L'équipe municipale évoque aussi les jachères fleuries et mellifères qui ont entouré le village.

- Sécurité et signalétique : afin d'améliorer la **sécurité** des familles riveraines des virages sans visibilité, la municipalité a demandé à la Direction Départementale des Routes à poser des miroirs (La Petite Saucelle, La Ferme d'O, Les Pesles ?). Par ailleurs, le **panneau d'affichage** détruit à La Petite Saucelle doit être remplacé. Des panneaux « **Attention au feu** » sont à prévoir sur certains chemins communaux traversant des bois envahis de fougères afin d'inciter à la prudence en cas de canicule. Enfin le **label national** obtenu par la commune (« village étoilé ») pourra est affixé sur les panneaux aux entrées du centre du village.

-**Incendie** : La municipalité a identifié avec le SDIS l'insuffisance des bouches d'incendie présentes à La Corbinière, à La Couvertière et aux Graviers. Malheureusement le débit et le diamètre des canalisations gérées par le Syndicat SIDEPA ne permettent pas en l'état d'y installer de nouveaux poteaux d'incendie. La municipalité demandera au SIDEPA de planifier à l'avenir le remplacement de ces canalisations vétustes afin d'augmenter leur débit.

→Renouvellement du contrat d'assurance

La commission Finances rend ses travaux. Sur la base de contrats rédigés de manière très différente, avec des cotisations très voisines les unes des autres, la qualité de la communication avec l'assureur paraît prépondérante. Le conseil moins une voix vote pour le contrat Groupama.

Cet assureur assure par ailleurs des ateliers gratuits de formation (Gestes de Premiers Secours) ou de sensibilisation (cyber-sécurité) qui seront proposés aux habitants de la commune.

→Préparation des fêtes de fin d'année

-Pour les **séniors**, il est prévu soit un repas au restaurant le **11 novembre**, soit un colis de montant équivalent.

-Pour le Monument aux Morts, une cérémonie (ouverte au public) aura lieu à 11h45.

-Pour les **enfants** jusqu'à 11 ans, un événementiel aura lieu à 15h le **dimanche 5 décembre** en présence du Père Noël.

- Pour les **illuminations** de la Place du village, l'installation aura lieu le 27/11 à 14 heures.

→Demande de participation au déficit cantine avec l'école de Brezolles

A l'origine de ces échanges, la situation de 2 enfants de La Saucelle qui sont inscrits à une école de Brezolles. Un débat s'instaure au sein du Conseil pour savoir si la commune doit participer à ce financement, alors que la question ne se pose pas pour les enfants fréquentant les écoles du RPI La Framboisière-La Puisaye-La Saucelle. Mais il semble que les inscriptions à l'extérieur du RPI sont au moins en partie dues à l'absence de transport scolaire s'arrêtant dans certains hameaux (La Petite Saucelle notamment). Le Maire indique que ce besoin doit être présenté de nouveau à la Commission Transports de la ComCom (*laquelle applique localement les règles restrictives édictées par la Région*). Un vote s'effectue et, avec une voix d'abstention, deux voix pour et huit refus, le conseil vote contre la demande initiale de participation au déficit cantine.

→Tarif gîte 2022

La municipalité a répondu à la sollicitation d'une commune voisine, qui cherchait un gîte pour accueillir une famille sinistrée du fait de l'incendie de leur habitation. Cette famille a choisi le gîte communal de La Saucelle parmi plusieurs autres possibilités. Le gîte communal leur est donc loué pour une durée de plusieurs mois, tout en gardant le référencement touristique auprès de Gîtes de France, et ce afin de bénéficier de la GLI de Gîtes de France.

Le conseil vote (à l'unanimité moins une voix) une non-évolution des prix pour 2022.

Questions diverses

→ **Nomenclature comptable de la commune** : en janvier 2022 ou bien 2023, toutes les communes devront rejoindre une norme comptable M57, identique pour toutes les communes. Le maire demande si le conseil est d'accord pour un changement rapide sur cette nouvelle nomenclature, selon avis de la Secrétaire de Mairie qui souligne qu'une adoption dès début 2022 permettra de bénéficier d'un support technique (logiciels, service comptabilité) de meilleure qualité que lorsque toutes les communes du département basculeront toutes en 2023. Le conseil donne à l'unanimité son accord.

→ **Cyber sécurité** : Deux personnes du village se sont plaintes auprès du maire d'une demande d'arrêt de leur ligne téléphonique par **usurpation** auprès de l'opérateur téléphonique, et sans que les victimes puissent l'empêcher. Après escalade auprès des hiérarchies de la **Gendarmerie** et d'**Orange**, le Maire a reçu le conseil qu'il fallait déposer plainte afin de rechercher les auteurs de ce type d'usurpation d'identité, qui se répand en France. Un dépôt de plainte en gendarmerie a pu être enregistré, et Orange a exonéré les plaignants des frais de remise en place de leur ligne, tout en rétablissant leur ancien numéro de téléphone. A cette occasion, la commune a demandé à la Gendarmerie que leur spécialiste local en cyber-sécurité puisse participer à une réunion de sensibilisation des habitants volontaires.

→ **Fibre FTTH** : Les habitants de La Petite Saucelle bénéficient de la fibre FTTH déployée par l'Agglo de Dreux, *via* Les Châtelets ; plusieurs habitations ont déjà souscrit à ce nouveau service FTTH. Par contre aucune autre partie du village n'est raccordée, dans le cadre d'un déploiement qui est sous la responsabilité de l'opérateur SFR. Le dernier message de SFR en septembre 2021 montre qu'aucune avancée n'a été réalisée depuis octobre 2020.

Le Maire a rencontré le DG d'Eure-et-Loir Numérique et la Maire de Louvilliers-lès-Perche afin de les sensibiliser aux blocages sur la mise en place de ce nouveau réseau. En particulier, le projet actuel de l'opérateur SFR prévoit d'amener la fibre FTTH jusqu'à La Saucelle *via* La Rue depuis Louvilliers-lès-Perche, en aérien, c'est-à-dire en posant 3km de câble sur de nouveaux poteaux qui seraient plantés exactement au-dessus de la Fibre Optique enterrée par Eure-et-Loir Numérique en 2017 pour la Montée En Débit de l'ADSL... De même le réseau téléphonique enfoui au centre de notre village en 2012 n'a pas été étudié par SFR afin d'éviter de replanter de nouveaux poteaux vers les Pesles.

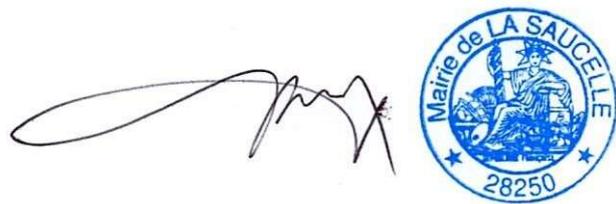
En conclusion, il n'y a pour l'instant aucune date fixée pour une installation de la fibre dans le reste du village. On en revient aux recommandations du CR du Conseil du 22 juin 2021 :

- « Il faut par contre souligner des **possibilités d'amélioration de débit pour une trentaine de logements** dans d'autres lieux-dits (**LES PESLES, RTE DES CHATELETS, RUE DE LA COUR DU PUIITS, RTE DES HTS ETANGS, RUE DE L'EGLISE**).
 - Ces logements sont techniquement éligibles à VDSL, **gratuitement**, ce qui procurerait un débit 2 à 4 fois plus important qu'avec l'ADSL. Il suffit aux habitants d'en faire la demande auprès de leur Fournisseur d'Accès à Internet.
 - Pour les autres lieux-dits, il vaut mieux attendre la fibre.

Alternative temporaire : tous les logements peuvent souscrire dès maintenant à NordNet, un **service par satellite** qui se substitue à l'ADSL en assurant immédiatement un débit comparable à celui de la fibre, pour un prix proche de celui de la fibre FTTH (Voici l'offre satellite du Groupe Orange, à toutes fins utiles : <https://www.nordnet.com/connexion-internet/internet-satellite>). Il est recommandé aux clients intéressés de louer la parabole, afin de résilier facilement lorsque la fibre FTTH sera effectivement disponible pour leur habitation. »

Le conseil se termine vers 23 heures.

Le prochain conseil aura lieu mi-décembre.



The image shows a handwritten signature in black ink to the left of a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'Mairie de LA SAUCELLE' around the top edge and '28250' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a seated figure holding a staff and a sword, with a star above.